



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ligne Béziers Neussargues Clermont-Ferrand Paris

Question écrite n° 89735

Texte de la question

M. André Chassaigne attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur l'état des lignes ferroviaires classiques, comme celle de Clermont-Ferrand-Neussargues-Béziers. En effet, malgré les avertissements des usagers et des élus au sujet de la dégradation continue de l'état des lignes ferroviaires classiques, les investissements indispensables n'ont toujours pas été réalisés à ce jour et d'autres, programmés, sont trop tardifs ou insuffisants. Ainsi, des lignes assurant un rôle de service public et de continuité territoriale du réseau, essentielle notamment pour l'Auvergne, comme la ligne Clermont-Ferrand-Neussargues-Béziers, sont particulièrement dégradées à la suite d'un manque d'entretien courant et de l'absence de travaux de régénération de la voie. Il en résulte la nécessité de réduire la vitesse sur plusieurs tronçons, accélérant la désaffection des voyageurs et alimentant l'argumentaire de ceux qui veulent réduire ou fermer le trafic ferroviaire, au profit du transport routier, collectif ou individuel. Mais il en va aussi et surtout de la sécurité des voyageurs et du personnel de la SNCF, comme le démontre l'accident survenu le 25 février dernier à Saint-Flour : une rupture de soudure d'un rail a en effet provoqué le déraillement de la locomotive et d'un wagon, heureusement sans préjudice corporel grave. Mais cet accident aurait pu avoir des conséquences dramatiques et souligne bien l'impérieuse nécessité de vérifier en détail l'état de la voie et d'investir rapidement dans la réfection et la modernisation de cet axe ferroviaire important pour le développement du massif Central. Comment peut-on affirmer ouvertement vouloir mener une politique d'aménagement du territoire et relancer le transport par rail, et laisser perdurer de telles situations de délabrement à l'encontre de l'intérêt général et du service public de transport dans les espaces ruraux ? En conséquence, il lui demande de prendre en compte la situation délabrée de certaines voies ferrées et que soient affectés les moyens permettant d'y remédier. Il demande aussi où en est le projet de développement de la ligne Clermont-Ferrand-Neussargues-Béziers, élaboré par les différentes collectivités territoriales concernées et approuvé en son temps par le ministère des transports.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89735

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 2006, page 3006